

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris - Le 12 Octobre 2017 – A l'occasion d'une émission « Afrique Presse » diffusée le 7 octobre 2017 sur la chaîne TV5 Monde, la journaliste Stéphanie HARTMANN de la station de radio Africa n°1 a tenu les propos suivants :

« (...) Quels sont les arguments qui justifieraient qu'on libère GBAGBO ? Je ne vois pas lesquels. Si c'est les raisons de santé, je pense qu'il a une meilleure, un plus grand accès aux soins à la CPI, là où il est, que n'importe quel contribuable ivoirien (...). A quoi ça servirait la libération de Laurent GBAGBO ? (...) Je pense que ses conditions de détention sont plutôt agréables. Il a un studio. Il a des gens qui s'occupent de lui (...). Et la détention préventive est quelque chose qui est la norme par exemple en France (...) ».

Tout d'abord, nous tenons à nous scandaliser face à des propos à la limite du racisme qui consistent à sous-entendre qu'il n'y aurait pas de soins en Côte d'Ivoire.

En ce qui concerne les arguments de la défense justifiant la libération du Président Laurent GBAGBO, il suffisait à Madame HARTMANN de faire un minimum de travail journalistique, ne serait-ce qu'en allant sur le site de la CPI pour savoir que la défense a fondé sa demande de mise en liberté sur le fait notamment que :

- Aucun élément objectif ne permet de soutenir que le Président Laurent GBAGBO chercherait à se soustraire à la justice s'il était mis en liberté ;
- L'Accusation a toujours échoué à apporter la moindre preuve, le moindre élément objectif, sur l'existence d'un prétendu réseau qui serait prêt à le soustraire à la justice ;
- La durée de la détention porte nécessairement atteinte à la liberté de chacun, et ce alors même que le Président Laurent GBAGBO demeure présumé innocent ;
- L'état de santé du Président GBAGBO, au regard notamment de son âge, et des événements traumatisants subis, puisqu'il a tout de même été détenu à Korhogo, 7 mois en dehors de tout cadre légal, plaide encore pour sa mise en liberté ;
- Le Président Laurent GBAGBO demeure présumé innocent, et qu'à ce titre, et dès lors qu'il peut fournir des garanties de représentation, rien ne justifie son maintien en détention.

Au vu de ce qui précède, il apparaît clairement que non seulement Madame HARTMANN ignore totalement le sujet, mais en plus elle ne s'est même pas donnée la peine de l'étudier, au lieu de se lancer dans des élucubrations hasardeuses et malheureuses.

Au surplus, qualifier la prison du président GBAGBO de « studio » avec tout le confort et les soins, c'est faire preuve d'un cynisme qui frise le ridicule, car il ne manquerait plus qu'à demander à tout ancien président, malade, d'aller se faire incarcérer à la prison de la Haye pour leur bien et l'économie de leur pays.

Ces propos sont odieux et scandaleux, car jamais ne devrait être banalisée la privation de liberté d'un homme présumé innocent !

Non ! Le Président Laurent GBAGBO n'est pas dans un Hôtel cinq étoiles !

Il convient de rappeler à Madame HARTMANN que le président GBAGBO est actuellement incarcéré à La Haye, à la suite d'un simple contentieux électoral, et on apprend aujourd'hui avec consternation, que les dés étaient pipés dès le début ; et que le but recherché était de l'éloigner durablement de son pays pour permettre à celui qui allait être installé de gouverner au gré de ses soutiens extérieurs.

De tels propos sont au mieux de la mauvaise foi partisane, au pire une parfaite méconnaissance du dossier du Président Laurent GBAGBO.

Dans ce cas, la sagesse ou le professionnalisme recommande de se taire ou de choisir un sujet plus accessible.

Maître Habiba TOURE

Avocat du Président Laurent GBAGBO